L'église d'Arcens



1840-1860. Essai de reconstruction.

N tableau de la situation de l'Église catholique dans la Montagne ardéchoise et la région des Hautes-Boutières au milieu du XIXº siècle offrirait sans doute s'il devait être entrepris, bien des contrastes.

L'Église y apparaîtrait encore marquée par les séquelles de la Révolution. Terre de chouannerie⁽¹⁾ au point que des curés réfractaires, tel Lamarguerie, curé de la paroisse de Borée, ont pu durablement exercer leur ministère en dépit de la répression, la Montagne ardéchoise et les Hautes-Boutières ont fourni, l'orage passé, de gros contingents de séminaristes. Ainsi Gérard Cholvy précise⁽²⁾ que les cantons de Saint-Martin-de-Valamas et du Cheylard, à eux seuls, étaient pourvoyeurs des deux tiers des nouveaux prêtres du diocèse de Viviers dont il faut rappeler qu'il ne redevint un évêché qu'en 1822⁽³⁾.

 Voir, sur ce point, l'article de Roger Dugua, dans ce numéro.

2. — CHOLVY Gérard, 1988, « Mentalités et croyances (1814-1914) », dans *Histoire du Vivarais*, sous la direction de CHOLVY Gérard, Privat, p. 219.

3. — Gérard Cholvy précise qu' « en 1821, 58 paroisses et vicariats rétribués sont vacants. Quant à l'autorité épiscopale — Viviers redevient un évêché en 1822 — elle est pratiquement inexistante jusqu'en 1841, époque où le désordre est à son comble... », op. cít., p. 219.

Jean-Claude RIBEYRE

Lors de ses tournées pastorales (4), Mgr Guibert décrit ainsi la situation religieuse de la Montagne : « Nous sommes ici vraiment au temps des apôtres et de la primitive Église ; « des « gens de la Montagne qui communient tous lors de « son passage et lui amènent leurs enfants « malades »(5). L'Ardèche est au début des années 1860, avec 516 curés et vicaires (un prêtre pour 650 catholiques), 446 religieux et 1 759 religieuses, en tête des diocèses français pour le taux d'encadrement religieux(6).

Mais cette forte implantation, cette foi enracinée contrastent avec la situation matérielle de cette Église. Les visites pastorales de Mgr Guibert ne laissent pas de doute sur ce point. Qu'il s'agisse de l'état des églises, des conditions de logement des prêtres dans les presbytères ou de l'entretien des cimetières, la situation apparaît comme très dégradée. Tous les prêtres ne sont pas logés dans des presbytères, loin s'en faut! Quand ceux-ci existent, ils sont dénués de tout confort, quelquefois dans un état de délabrement avancé. Ainsi les presbytères d'Arcens, de Borée, Chanéac, Issarlès, La Chapelle-sous-Chanéac, Le Cros-de-Géorand, Saint-Andéol-de-Fourchades, Saint-Clément, Sainte-Eulalie, Saint-Jean-Roure, Saint-JulienBoutières, Saint-Martin-de-Valamas, Usclades sont en mauvais état ou inexistants. La même enquête épiscopale nous apprend que les édifices religieux sont, dans l'ensemble, négligés. C'est le cas des églises d'Arcens, Borée, Chanéac, Saint-Andéol-de-Fourchades, Saint-Clément, Sainte-Eulalie, Saint-Martin-de-Valamas et Lachamp-Raphaël.(7) Faute de toitures entretenues, de crépis en bon état, les lieux de culte souffrent de l'humidité. Mgr Guibert rappelle au curé de Saint-Jean-Roure qu'il lui faut penser à doter son église d'un clocher. Quant à celui de Borée, « vu le mauvais état où se trouve le mur ouest de l'église qui supporte le clocher, qui lui-même n'est qu'un exhaussement au-dessus du toit de ce même mur, où se trouvent trois cloches assez pesantes... », le conseil municipal vote, le 5 août 1849, « une somme de 2 125 francs dont 500 seront employés à la confection du clocher qui sera établi sur la chapelle dite de Saint-Jean dont la construction a été reconnue assez solide pour le supporter, lequel sera en forme quarrée et à quatre ouïes »(8). À l'époque où le département et singulièrement la Montagne atteignent un maximum démographique (en 1846, l'Ardèche compte 379 614 habitants), nombre d'églises apparaissent trop exi-

- Entre 1842 et 1847, Mgr Guibert, récent évêque de Viviers, accomplit au printemps et à l'automne une série de visites pastorales dans la quasi-totalité des paroisses du diocèse y compris les plus reculées. Ces visites sont préparées : un questionnaire de 120 questions est soumis à chaque curé, à chaque communauté. Ses procès-verbaux ont été conservés aux Archives diocésaines de Viviers et ont été analysés par Françoise Champetier dans le cadre d'un mémoire de maîtrise d'Histoire à l'Université Paul-Valéry-Montpellier III, sous la direction de Gérard Cholvy. Ce mémoire Le catholicisme en Vivarais d'après les visites pastorales de Monseigneur Guibert (1842-1847) est consultable aux A.D.A. 20 J28. Il est, avec la référence bibliographique en note ci-dessus, la principale source de cet article, hors des archives paroissiales et communales d'Arcens.

5. — CHOLVY G., op. cit., p. 224.

6. - ID., Ibid., p. 230.

7. — D'après les cartes dressées par Françoise Champetier, op. cit. p. 12.

 Archives municipales de Borée, Registre des délibérations municipales, 5 août 1849. fo 42 v°.

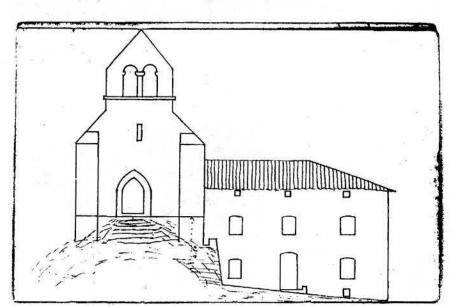


9. — CHAMPETIER Fr., op. cit., p. 23.

10. — Ib., Ibid., p. 23.

11. — cf. MERMET J.-C., « Les Vivants et les Morts », Cahiers du Mézenc n°1, 1987, pp. 71-73.

Dessin de l'ancienne église d'Arcens. Carnet de l'abbé Noyer.



12. — CHAMPETIER Fr., op. cit., p. 30.

13. — Ib., Ibid., p. 35.

14. — Le conseil de fabrique : sorte de conseil paroissial, composé d'hommes ayant à charge le financement et l'entretien des édifices et du mobilier religieux.

15. — Le coulassou, nº 9, juillet-août 1978.

16. — Mazon Albin, 1991 rééd., 1^{re} éd., 1896, Notice sur Saint-Martin-de-Valamas et ses environs, Dolmazon, p. 39.

17. — cf. Riou Michel, 1991, « Arcens, au temps de la Révolution », Cahiers du Mézenc, n° 3.

18. — ID., ibid., p. 16.

guës. L'enquête signale ainsi la petitesse des églises d'Arcens, Lachamp-Raphaël, La Chapelle-sous-Chanéac, Les Sagnes, Saint-Cirgues-en-Montagne. L'érection de succursales, la création de nouvelles paroisses comme à La Rochette (1850), au Lac d'Issarlès (1863), au Pont-de-Fromentières (1853) ne pallient qu'imparfaitement cette gêne.

Il faudrait également mettre au compte négatif de ce tableau, la dégradation des cimetières auxquels Mgr Guibert porte une attention toute particulière⁽⁹⁾ en rappelant qu'ils doivent répondre à des prescriptions canoniques précises : « le champ de repos doit être clos par des murs, par une porte fermant à clé, posséder une croix fixe et un lieu séparé soit par une haie, un fossé ou un rang de pierres pour les personnes mortes sous la communion de l'Église »(10). Si cette prescription doit être rappelée, c'est sans doute qu'elle souffre quelques écarts comme en témoigne la médiocre tenue, selon l'enquête, des cimetières de Dornas, La Chapelle-sous Chanéac, Saint-Martial et auxquels on pourrait ajouter, à partir d'autres sources(11), celui de Borée.

fonciers; les ressources des paroisses sont faibles. Selon les données de l'enquête de Mgr Guibert, le revenu annuel de la paroisse de Sainte-Eulalie, le plus faible du diocèse s'élève à peine à 12 francs alors que celle d'Annonay dispose de 4 000 francs; ce qui pourrait apparaître comme un véritable pactole mais représentait à peine le traitement annuel d'un professeur de lycée parisien de l'époque.(13) On imagine bien que tous les curés ne déclaraient pas la même chose, que dans des communautés où l'argent circulait difficilement, le curé et son vicaire devaient une partie de leur pitance à la solidarité villageoise. Il reste que l'entretien d'une église, dans ces conditions, ne pouvaient dépendre que des dons de la communauté, de la générosité des notables, du dynamisme du conseil de fabrique(14) et du temps et de la force offerts par tous ceux qui n'ont rien d'autre à proposer.

Dans ce contexte, le mouvement de construction ou de reconstruction d'églises qui affecte les Boutières dans la seconde moitié du XIX° siècle témoigne d'un nouveau dynamisme. Les églises du Cheylard (1847), de Saint-Martial (1840), du Chambon (paroisse créée en 1847, église construite en 1851), du Pont-de-Fromentières (paroisse créée de 1843 à 1850), Saint-Christol (1843-1845), de La Chapelle-sous-Chanéac (1845-1895), de La Rochette (érigée en succursale en 1850), d'Arcens (1860-1862), de Saint-Julien-Labrousse (1870), de Saint-Julien-Boutières (1875), de Borée (1870-1890) sont reconstruites, agrandies ou érigées durant cette période⁽¹⁵⁾.

Nous évoquerons ici, dans le détail, les circonstances et les péripéties de la reconstruction de l'une d'entre elles : l'église d'Arcens.

Selon Albin Mazon, « L'église de Saint-Michel d'Arcens figure avec celle de Burzet, Saint-Amans des Termes (Laurac) et beaucoup d'autres, dans une bulle pontificale de 1164, comme dépendant du chapitre de Notre-Dame du Puy et elle en dépendait encore au siècle dernier »(16). Sous l'Ancien Régime, une partie des dîmes allait donc au Puy mais la paroisse dépendait de l'évêché de Viviers. Le curé était donc nommé par cet évêque. À la révolution, elle fut déclarée bien national et inventoriée comme tel(17).

Un premier projet d'agrandissement de l'église date du 2 octobre 1846. Il est réalisé par un architecte de Valence, M. Épailles. Le curé de l'époque était l'abbé Mausson et le maire, Abrial d'Issas. Mais la commune d'Arcens avait alors d'autres problèmes et des finances insuffisantes⁽¹⁸⁾. Ensuite, rien ne fut projeté ou entrepris jusqu'à la venue de Mgr Delcusy en visite de confirmation, le 10 juillet 1859. Celui-ci nota le mauvais état de l'église. Il fallut cependant deux ordon-

sance des objets et vêtements sacerdotaux, le goût douteux de certains tableaux selon le jugement porté par le prélat lors de ses visites pastorales. À Mariac, il exige : « Les tableaux de saint Jean Baptiste et de saint François-Régis seront enlevés car ils ne sont pas dignes ni de l'art ni de la religion. »(12)

Comment interpréter cette misère maté-

Il faudrait pouvoir aussi évoquer l'insuffi-

Comment interpréter cette misère matérielle? Assurément elle contraste avec les témoignages sur la vigueur locale du sentiment religieux, l'abondance des vocations. Depuis la Révolution, l'Église ne possède plus de biens

nances de menace « d'interdit de la paroisse » de l'évêque pour que soit « enfin stimulé le zèle des habitants ». En 1860, l'abbé Régis Noyer, curé d'Arcens depuis le 8 juillet, décrit comme un homme énergique et dans la force de l'âge, présenta au conseil municipal un projet de construction d'une nouvelle église. L'abbé a noté dans un petit carnet conservé dans les archives de la cure, tout ce qui se rapportait à ce projet puis au suivi de la construction. Suivons-le dans son argumentaire pour une nouvelle église :

« D'abord l'église est insuffisante. En retranchant le chœur et la sacristie où les fidèles ne peuvent se déplacer qu'avec de grands inconvénients, elle n'a que douze mètres de long sur six mètres de large ce qui, donnant une superficie de soixantedouze mètres carrés, ne fournirait assez de local que pour une paroisse de trois ou quatre cents âmes, tandis que le dernier recensement porte celle d'Arcens à 1 219 habitants.

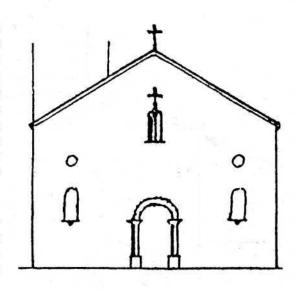
« Cette exiguïté oblige les fidèles à se serrer dans l'église d'une manière inconvenante et à se tenir debout ou à rester en grande partie dans l'escalier et la place qui conduisent à l'église. Un local si insuffisant ne permet pas non plus de faire aucune cérémonie religieuse avec décence et piété. Au lieu de recueillement qu'on admire partout ailleurs dans les jours de fêtes, aux communions générales, et aux cérémonies de circonstances, on est témoin d'un véritable tumulte et les prêtres sont obligés de tolérer un encombrement qui ne leur laisse de libre que la marche la plus élevée de l'autel. Dans sa visite pastorale, Monseigneur l'Evêque de Viviers, témoin de tous ces inconvénients, n'a pu qu'agir avec sévérité pour faire cesser cet état de choses.

« En second lieu, l'église est dans un état de dégradation qui peut menacer sa solidité et auquel on ne saurait obvier parce qu'il est impossible de l'agrandir sans la démolir jusqu'aux fondations. À l'extérieur on commence à apercevoir en plusieurs endroits, des joints de pierre qui s'ouvrent. Le crépissage intérieur a disparu en grande partie, par l'effet de l'humidité. Il n'y a pas de charpente pour soutenir le toit, et c'est ce qui rend si difficile de fermer toutes les gouttières : aussi dans les jours de pluie, la pluie perce la voûte et fait tomber les crépissages par couches considérables. Dernièrement, dans le chœur, il n'y avait que l'endroit où se trouve l'autel qui ne fut arrosé par les gouttes nombreuses qui perçaient la voûte.

« Enfin cet édifice se trouve situé sur un petit monticule ce qui le rend froid et d'un accès difficile, surtout, et cela arrive souvent, dans la mauvaise saison, lorsque les escaliers qui y conduisent sont couverts de neige ou de glace, et certains fidèles se déchaussent pour éviter les chutes ! ».

L'église était construite en pierres, couverte de tuiles et de lauzes. Il y avait à l'intérieur un tableau représentant saint Michel archange jugé par l'abbé comme « une œuvre abominable en fait de peinture ». L'église et la cure ne formaient qu'un et même bâtiment. Un escalier assurait une communication entre les deux.

Un premier projet de réparation de l'ancienne église et de la cure portant sur la toiture et la construction de tribunes fut rapidement abandonné.



Façade prévue par l'abbé Noyer. Dessin extrait du devis de construction. (Archives de la cure d'Arcens.)

Un second, plus ambitieux consistait en la reconstruction complète de l'église sur le même emplacement contrairement au désir de l'évêque. Mgr Delcusy préconisait, en effet, la construction au centre du village, près de la tour du château Laurent mais n'eut pas gain de cause. Lors de la fête du centenaire de l'église, l'abbé Dechaux dira à Mgr Couderc, évêque de Viviers, au cours de la messe : « Ils ont désobéi ! Monseigneur, à cent ans de distance, il ne faut pas leur refuser l'absolution ».

Sous l'impulsion de l'abbé Noyer, le projet prend corps. L'architecte Tracole de Valence est consulté. Les premiers devis et dessins sont présentés le 7 octobre 1860 au conseil de fabrique qui accepte le principe de la construction. Le projet pré-

26 octobre.

Les revenus de la paroisse étaient faibles et elle ne possédait que 2 750 francs de dons et legs. Aussi le conseil de fabrique lança-t-il une souscription qui aboutira aux promesses suivantes:

Façade du projet d'église présenté par l'architecte Tracole de Valence. senté par l'architecte est approuvé le

en argent: 11 620 francs.

en journées: 427,80 francs

estimation des non visités : 1 000 francs

L'église d'Arcens

Façade modifiée. Dessin de l'abbé Noyer (Archives de la cure d'Arcens).

Façade du plan définitif (Archives de la cure d'Arcens).

Au vu du résultat financier de la souscription, jugé correct, le conseil de fabrique décidait, le 2 décembre 1860, la reconstruction de l'église. Le conseil municipal donnait ensuite son autorisation au conseil de fabrique, lui laissant prendre le terrain nécessaire autour de

> l'église et sur le cimetière, et utiliser les matériaux de la démolition.

> > Le curé Noyer sera chargé de trouver l'entrepreneur en « faisant une publicité convenable ». Le contrat est passé le 3 février 1861. entre le curé représentant la fabrique et M. Victor Blanc, entrepreneur au

Cheylard et originaire d'Arcens. La construction de la maçonnerie, la démolition de l'ancienne église sont à la charge de l'entrepreneur qui achète pour 800 francs les matériaux provenant de la démolition non compris tuiles, poutres et ardoises. Le coût global est de 6 000 francs et les travaux doivent être terminés le 1er novembre 1861.

Le curé Noyer aura aussi la responsabilité de trouver une carrière et de l'ouvrir pour préparer le travail des tailleurs de pierres. Cette carrière devait se trouver vers le lieu dit « Les Combes ». Cependant, certaines pierres proviendraient d'autres carrières ouvertes au Fay et aux Chirouzes.

Pendant l'hiver et le printemps, l'ancienne église est démolie et les fondations se préparent. D'après les notes de l'abbé Noyer, ont été

employés aux travaux : des mineurs (s'agit-il de ceux de Rochebesse ou d'artificiers ?), des manœu-

vres, des volontaires payés (très peu), des volontaires seulement nourris. Il a fallu, après la démolition de l'église, creuser sur la surface prévue 4,50 mètres de rocher car le porche de l'ancienne église était à la hauteur des fenêtres du premier étage de la cure.

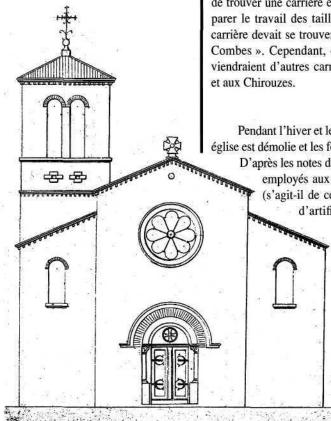
Pour payer ces travaux le curé Noyer relancera sans relâche les paroissiens pour qu'ils concrétisent leurs promesses de dons. Les comptes sont ouverts le 6 janvier 1861 et seront clos fin août 1864. La plupart des « chefs de ménage » s'engagent à souscrire. Il y aura 24 971,05 francs de recette, en dons, legs, journées, nature (bois et autres) qui serviront à couvrir également la réparation de la cure et l'achat de mobilier pour l'église.

L'abbé Noyer consigne avec beaucoup de minutie les versements, les promesses. La récolte de fonds n'est pas toujours à l'image de ces dernières. Aussi, le premier dimanche de juillet 1863, le conseil de fabrique décide de poursuivre un habitant du Sarret qui n'a pas encore honoré sa promesse. Cette démarche restera sans suite.

La première pierre est posée et bénite le 21 avril 1861. Les plans définitifs de l'architecte Tracole avaient été établis, le 25 janvier 1861. Le dessin de la façade fut modifié en cours de travaux, sans doute par le curé Noyer lui-même.

En ce temps-là, tout n'était pas terminé sur plan et les maîtres d'œuvre avaient encore la liberté d'action et connaissaient les secrets de la construction. Les impératifs de gestion et de productivité des nouveaux constructeurs n'étaient pas de mise...

Le 8 octobre 1861, les travaux extérieurs étaient terminés depuis un mois et un bilan financier pouvait être présenté au conseil de fabrique. Les comptes sont approuvés par le conseil municipal. Cependant « à cause de la mauvaise saison, il est nécessaire d'ajourner au printemps prochain la reprise des ouvrages qu'il reste à faire ». Après la reprise des travaux, un nouvel état de situation est présenté par le curé Noyer, le 6 avril 1862 : « Un mur a été élevé autour de la place qui se trouve sur la façade de l'église (adjudication du conseil municipal) ; les rochers ont été déblayés et le sol applani par des volontaires. Les finitions intérieures ont commencé. » Cependant les comptes sont encore déficitaires car les fonds espérés ne rentrent pas, les souscripteurs se font tirer l'oreille. Les débiteurs sont relancés par l'intermédiaire du garde-champêtre, avec menace de frais... mais sans résultats. L'abbé Noyer demande à la commune de désigner une personne pour poursuivre en justice ceux qui ne voulaient pas honorer leur souscription afin de terminer l'intérieur de l'église.



30 | L'église d'Arcens

L'église fut finalement inaugurée le 15 août 1862, mais les comptes n'étaient pas soldés ; le déficit était alors de 5 984,75 francs. L'aménagement intérieur de l'église n'était pas terminé fin août 1864. Ce qui n'empêcha pas l'ouverture au culte dès le dernier trimestre de l'année 1862. Les comptes dépenses-recettes seront équilibrés et clos avec un excédent de recette de 0,15 francs le 28 août 1864 et approuvés par le conseil de fabrique le premier dimanche de 1865. La reconstruction de l'église était achevée.

Mais son aménagement⁽¹⁹⁾ et son entretien nécessiteront encore des appels auprès des paroissiens... On rencontre dans la suite de l'histoire de cette église d'autres hommes, curés ou paroissiens, humbles ou célèbres, qui donneront un peu ou beaucoup pour que l'église ne connaisse jamais les situations et états qu'elle a connus en 1850; le cimetière subira, lui aussi, de nombreuses modifications.

Pour Arcens, peut-être comme ailleurs, il aura fallu qu'un curé dynamique, cultivé, entreprenant et tenace, soit nommé pour que l'entreprise de rénovation de l'édifice religieux soit menée à bien.

On peut rester émerveillé devant une telle entreprise où un curé de campagne soutenu seulement par son conseil de fabrique, sans moyens financiers et techniques, et sans spécialiste en la matière, présente sur un bout de papier deux fois grand comme une carte postale, le projet complet de la reconstruction de l'église, à un conseil municipal sceptique, divisé et sans moyens financiers. Ce conseil participera seulement en assurant les revenus du conseil de fabrique, soit 140 francs par an!

On peut rester étonné devant la culture et le savoir-faire de ce curé qui pouvait gérer et organiser, compter et calculer, décider et ordonner, bien écrire et dessiner..., en véritable maître d'œuvre.

On peut être saisi par la ténacité de ce curé qui, sans relâche, chercha les fonds nécessaires, poussant ses paroissiens à honorer leurs promesses, allant, de porte en porte, récupérer l'argent promis, investissant, à un moment, son argent personnel et prenant à sa charge les emprunts engagés pour payer les finitions et le maître-autel.

On peut se demander si cette aventure n'était pas trop ambitieuse pour une si petite commune, et si le chantier n'était pas trop lourd de travaux. Bien sûr, il devait y avoir une volonté, une foi et une nécessité. On n'évoquera pas ici les rivalités qui ont pu être, aussi, une stimulation dans le choix du projet.

On peut comprendre le dynamisme des habitants d'Arcens à promettre puis à donner de l'argent, du matériel, du temps ou du travail, comme on peut comprendre que, lassés par cette quête longue et continuelle (elle ne cessera en fait qu'après les premières réparations, en 1892), certains paroissiens fussent moins spontanés dans leurs versements et même mauvais payeurs.

Cependant les paroissiens d'Arcens ayant « construit leur église », l'ayant installée, aménagée, entretenue, eurent le sentiment d'être démunis ou volés lorsque les Lois de séparation s'imposèrent. Un vent de révolte souffla sur les Boutières et principalement à Arcens où l'on se mobilisa pour défendre un bien qui n'appartenait, en fait, ni à l'Église ni à l'État.

La suite de cette histoire se complète au « fil du temps » des expositions d'Arcade.



L'église d'Arcens, après 1929.

En plus d'une trentaine d'années de services et de dévouement, l'abbé Noyer laissa à la communauté paroissiale d'Arcens une maison et une ferme, à la place desquelles un autre curé bâtisseur, construisit une école avec la même ardeur, le même dévouement et avec l'aide de paroissiens toujours aussi présents.

L'histoire de l'église d'Arcens est aussi celle de l'abbé Noyer. Aussi est-il bien normal qu'un fils célèbre de ce village lui rende hommage en l'évoquant dans son « petit livre »⁽²⁰⁾ : Anaïs, petite fille vivaroise.

 Suivant l'expression de l'auteur, Rér Roure.